

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2026_C_026

DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT NEUF AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **16/04/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **47**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
41	6	1	47

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Patrice ELLAMA, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSIMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Matthieu K/BIDY, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Doly RAMSAMY, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN

ETAIENT ABSENTS :

Madame Odile DAMOUR

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Dominique PANAMBALOM donne procuration à Monsieur Dominique PRIX, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Mario EDMOND donne procuration à Madame Nina ROGER, Madame Sidoleine PAPAYA donne procuration à Monsieur Mario MOREAU, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2026_C_026

DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

Le Président précise que l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Bureau Communautaire peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

A ce titre, le Président propose de déléguer au Bureau communautaire, pour la durée du mandat, les attributions suivantes :

- La création, la modification et la suppression des emplois permanents et non permanents nécessaires au fonctionnement des services de la CIREST ainsi que des SPIC Eau et Assainissement ;
- La modification du tableau des emplois et des effectifs en conséquence ;
- La création des emplois d'apprentis et en fixer les conditions de rémunération ;
- La décision de la gratification des stagiaires dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- La fixation et la modification du régime indemnitaire des agents titulaires, non titulaires et de droit privé, dans le respect des textes applicables ;
- L'adoption et la modification des actes de gestion interne relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services de l'établissement (organigramme, règlement intérieur, PSC, ...) ainsi que les actions et documents relevant de la santé et de la prévention des risques professionnels, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- La fixation des modalités et montants de remboursement des frais de déplacement et de mission des élus et des agents ;
- La décision de la prise en charge des frais de restauration engagés dans le cadre de réunions de travail, dans la limite des crédits inscrits au budget et conformément aux règles internes applicables ;
- La fixation du montant des indemnités allouées au comptable public ;
- L'attribution des subventions au comité des œuvres sociales (COS-EST) dans le cadre des crédits inscrits au budget ;
- Toute décision relative aux projets informatiques et téléphoniques nécessaires au bon fonctionnement des services, dans la limite des crédits inscrits au budget.
- L'attribution des bourses à la création d'entreprises dans la limite du cadre d'intervention fixé par le conseil communautaire ;

Lors de chaque réunion obligatoire du Conseil Communautaire l'assemblée sera informée de la mise en œuvre des attributions exercées par cette délégation.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. L5211-10,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 47 « Pour »,

- **DE VALIDER** les termes du présent rapport,
- **D'ACCORDER** les délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau Communautaire,

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER